



QU'ATTEND LE CHEVAL DE SON PROPRIÉTAIRE ?

DES BONS SOINS ME DIREZ-VOUS. BIEN SÛR MAIS ENCORE...

Un parage régulier des pieds, toutes les 6 à 8 semaines pour les chevaux montés, toutes les 10 à 12 semaines pour les chevaux en pâture. Le rôle du maréchal ferrant est primordial, un cheval sans pied est un pianiste sans mains.

Vous curerez et graisserez régulièrement les pieds de votre compagnon ce qui vous permettra de déceler rapidement toute anomalie.

Un vermifuge sera administré quatre fois par an, une fois par trimestre soit en mars, juin, septembre, décembre. Vous veillerez à effectuer un roulement entre les différentes marques de vermifuges et de toujours terminer l'année par une ivermectine active contre les gastérophiles. De plus, il faudra utiliser un vermifuge contenant du praziquantel actif contre les vers plats dits « ténias » deux fois par an, idéalement en mars et septembre. En juin, vous utiliserez un vermifuge différent de ceux utilisés précédemment, par exemple contenant du fenbendazole.

Pour vous aider, nous constituons des kits vermifuges pour un an en fonction du mode de vie de votre cheval et des promotions du marché.

Le cheval devra être vacciné bi- ou annuellement contre le virus de la grippe et contre le tétanos en fonction de son niveau de compétition. Il devra de plus être vacciné contre la rhino-pneumonie lors de contacts avec de nombreux autres chevaux (2*/an) ou de gestation (3*/an).

Le cheval sera brossé régulièrement afin d'éviter l'accumulation de poussières, de poils morts, ... empêchant la peau de respirer convenablement, les échanges cutanés sont très importants dans l'espèce équine. Un shampoing 1 à 2 fois par an peut être appliqué. Toutefois, il est impératif, surtout si vous désirez le laver plus souvent, d'utiliser un produit spécifique aux chevaux et de rincer ensuite ABONDAMMENT.

En été, un produit éloignant les moustiques, taons et autres mouches sera appliqué et ce 3 fois par jour jusqu'à 1 fois tous les 7 jours selon les produits.... Renseignez-vous.



Une pierre à sel sera TOUJOURS mise à disposition du cheval qu'il soit en pâture ou en boxe, à l'entraînement ou au repos.

La ration proprement dite est spécifique à chaque animal. Le vétérinaire est en mesure de vous la calculer en tenant compte des aliments disponibles, de l'état physiologique, du travail demandé, de la taille et du poids de votre compagnon.

Communiquez nous ces renseignements et nous vous aiderons.

Dr SIMON N